SECURITE SOCIALE

Agence : CASNOS

Centre de Paiement : 11604

1er novombre

ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE POUR ETABLISSEMENT OU FOURNISSEUR CONVENTIONNE

Nom et prénoms de l'Assuré : BOUKHALFA_MALIKA	340647001660
	n° d'immatriculation

DEMANDE DE L'ETABLISSEMENT (1)	
L'établissement ou le fournisseur :	
raison sociale : 170 Rue Sfindja ex La Perlier Telemly - Alger - TEL 0661 55 15 83	
convention nº 888 du 8 8 8 8 8 8 8 , demande l'accord de la Caisse pour :	
l'hospitalisation l'appareillage les soins X (2)	
concernant : MBOUKHALFA_MALIKA	
(nom et prénoms)	
Assuré X Conjoint Enfant Ascendant Autre à préciser) (2)	
HOSPITALISATION (2)	
en chirurgie médecine maternité chirurgie cardio-vasculaire cancérologie autre : 131	
à compter du pour séjour initial pour une durée de :	
prolongation	
actes prévus :	
• APPAREILLAGE	
désignation :	
référence :	
• SOINS	
hémodialyse : nombre de séances 0 0 3 du X X X X X X au X X X X X X	
reéducation fonctionnelle : séjour à compter du au nombre de séances	
Cure spécialisée : séjour à compter du pour une durée de jours	
Cure thermale : séjour à compter du : pour une durée de 21 jours a l'hotel	
5 th A 11	
Fait à Alger , le 02-10-2016 Signature,	100
Dr Malek.DAOUD	
ACCORD DE LA CARCO	
ACCORD DE LA CAISSE	
La Caisse s'engage à régler à l'établissement ci-dessus désigné le montant de sa participation aux frais de séjour, de s	soins,
fournitures et accessoires tels que désignés ci-aprés : soit : DA au taux de %	********
	38
Fait à, le	
Tous autres frais supplémentaires sont à la charge de l'assuré.	

- (1) Lorsque la demande concerne un acte ou traitement ne pouvant être pris en charge qu'aprés accord préalable de la Caisse, elle doit être accompagnée d'une demande d'entente préalable établie par le médecin traitant.
- (2) Mettre une croix dans la case correspondante.
 (3) Préciser la pathologie dont il s'agit.

Imp. CNAS 12.92 - AS 5